Bordereau attestant l'exactitude des informations - VERSAILLES - 7803 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 27/07/2026 - 22390 - 2016 B 05810 - 824 241 657 - 28-78 BOIS DE CHAUFF

28-78 BOIS DE CHAUFF

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000€

Siège social : ZA de la Prévôté -6 Rue de la Prévôté– 78550 HOUDAN

Immatriculée au RCS de Versailles sous le n° 824 241 657 00025

--*-*-*-*-*-*-*-*

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 10/07/2026

L'an deux mille vingt six
Le dix juillet
A 16 heures.

Les associés de la société 28-78 BOIS DE CHAUFF, S.A.R.L. au capital de 1 000 euros divisés en 100 parts sociales, dont le siège social est au 6 rue de la Prévôté – ZA de la Prévôté – 78550 HOUDAN, se sont réunis audit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par la gérance.

L'assemblée est présidée par Monsieur DOGAN Muhammed Turan, Gérant.

Sont présents :

- Mr DOGAN Muhammed Turan propriétaire de 40 parts sociales, numérotées de 1 à 40 ;
- Mme DOGAN Fatma, propriétaire de 60 parts sociales, numérotées de 41 à 100 ;

Soit au total deux présents ou représentés, totalisant 100 parts.

Le gérant constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'il peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le gérant rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2025
- affectation du résultat de l'exercice
- questions diverses
- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le gérant dépose sur le bureau les documents suivants :

• les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2025 ;

• le rapport de la gérance ; • le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;

Le gérant déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 223-19 du Code de commerce.

27 JUIL. 2026

ette lecture terminée, le gérant déclare la discussion ouverte.

ersonne ne demandant plus la parole, le gérant met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

'remière résolution

:'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 1/12/2025.

:n conséquence, l'assemblée donne quitus à la gérance pour sa gestion au cours dudit exercice.

:ette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

)euxième résolution

:omme conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée Générale décide d'affecter, le résultat)énéficiaire de l'exercice, soit la somme de 12 985.18 €, de la manière suivante :

Autre réserve	10 000.00 €
Au report à nouveau créditeur	2 985.18 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs à DOGAN Muhammed Turan pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance.

Le gérant
Monsieur DOGAN Muhammed Turan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire à déposer en double exemplaire

Certifié conforme à l'original le 28/06/2026

N° 2065-SD
2026
cerfa
N° 11084*28
Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01/01/2025	et clos le	31/12/2025	Régime simplifié d'imposition	X
				Régime réel normal	

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe
PME innovantes, cocher la case ci-contre
Option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société : 28-78 BOIS DE CHAUFF

Adresse du siège social :

SIRET 8 2 4 2 4 1 6 5 7 0 0 0 2 5 Mél : 2878.boisdechauff@gmail.com

Adresse du principal établissement : Espace Prévôté ZA de la Prévôt 78550 HOUDAN

Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Sur les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées : Commerce de détail de combustibles solides

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal | Déficit

Bénéfice imposable à 15 % : 16 968

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %

PV à long terme imposables à 19 %

PV exonérées (art. 238 *quindecies*)

Autres PV imposables à 19 %

PV à long terme imposables à 0 %

Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies*

Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies*-0 A

Autres dispositifs

France ruralités revitalisation FRR, 44 quindecies A

Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 *quaterdecies*

Zone de restructuration de la défense, Art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 *sexdecies*

Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A

Zone de revitalisation rurale art. 44 quindecies

Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)

Zone de développement prioritaire, Art. 44 *septdecies*

Société d'investissement immobilier cotée

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

F CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES BENEFICES DES GRANDES ENTREPRISES (CES) (cf. notice de la déclaration n° 2066)

Base d'imposition : | Chiffre d'affaires : | Taux d'imposition :

I CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES GRANDES ENTREPRISES DE TRANSPORT MARTIME (CTM) (cf. notice de la déclaration n° 2066)

Base d'imposition : | Taux d'imposition :

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI | Si oui, indication du logiciel utilisé : EBP COMPTABILITE

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : Tél :

Nom et adresse du conseil : Tél :

Identité du déclarant :

Examen de conformité fiscale (ECF) | Prestataire :

Date : 10/07/2026 Lieu : Houdan

Qualité et nom du signataire : M DOGAN Gérant

Signature :

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 *bis*-SD

2026

Formulaire obligatoire

3 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

Cocher la case si néant ☐

: global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
: des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					c	
: des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par ies interposées					d	
t des distributions que celles visées en (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
t des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
t des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
					Total (a à h)	
t des revenus répartis (5)						

prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) :	Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
SARL, tous les associés; SCA, associés gérants; SNC ou SCS, associés en nom ou commandités SEP et société de copropriétaires de navires, associés, rants ou coparticipants	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées: à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
Muhammed Turan cd George Sand TRAPPES	50	2025	1 500				

M ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

RESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

			0%	15%	19%
ant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	88 344	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
ocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

tant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de roice	
ibre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

① **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A-SD 2026

cerfa

N° 15948 * 08

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)

gnation de l'entreprise	28-78 BOIS DE CHAUFF	Néant ☐*
sse de l'entreprise	Espace Prévôté ZA de la Prévôt 78550 HOUDAN	

SIRET 8 2 4 2 4 1 6 5 7 0 0 0 2 5

ée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 5

ACTIF		Brut 1		Amortissements – Provisions 2		Net 3
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
	Autres *	014	1 390	016	1 390	
Immobilisations corporelles *		028	570 966	030	253 568	317 398
Immobilisations financières * (1)		040	90	042		90
	Total I (5)	044	572 446	048	254 958	317 488
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
	Marchandises *	060	18 054	062		18 054
Avances et acomptes versés sur commandes		064	11 300	066		11 300
Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	13 309	070		13 309
	Autres * (3)	072	46 857	074		46 857
Charges constatées d'avance *		092	5 439	094		5 439
Valeurs mobilières de placement		080		082		
Disponibilités		084	14 955	086		14 955
	Total II	096	109 913	098		109 913
	Total général (I + II)	110	682 359	112	254 958	427 401

PASSIF				Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	1 000
	Écarts de réévaluation		124	
	Réserve légale		126	100
	Réserves réglementées *		130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131)	132	50 000
	Report à nouveau		134	93 947
	Résultat de l'exercice		136	12 985
	Subventions d'investissement		137	
	Provisions réglementées		140	
	Total I		142	158 033
Provisions pour risques et charges	**Total II**		154	
			156	37 248
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		164	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		166	121 826
	Fournisseurs et comptes rattachés *		172	98 091
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)	169 16 774)	173	11 314
	Comptes courants d'associés		175	890
	Autres dettes		174	
	Produits constatés d'avance		176	269 369
	Total III			
	Total général (I + II + III)		180	427 401

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	8 954
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	88 558
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

③ **IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES**

DGFiP N° 2033-C-SD **2026**

Néant ☐*

obligatoire (article 302 septies A bis du Code
s impôts)

Désignation de l'entreprise SARL 28-78 BOIS DE CHAUFF

IMMOBILISATIONS ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
isations elles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	1 390	412		414		416	1 390	
errains		420		422		424		426		
onstructions		430		432		434		436		
istallations techniques, matériel et utillage industriels		440	432 762	442	30 183	444		446	462 945	
istallations générales, agencements, ménagements divers		450	500	452		454		456	500	
latériel de transport		460	54 115	462	58 375	464	9 282	466	103 208	
utres immobilisations corporelles		470	5 037	472		474	724	476	4 312	
nobilisations financières		480	90	482		484		486	90	
TOTAL		490	493 894	492	88 558	494	10 006	496	572 446	

AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
commercial	495		497		498		499	
immobilisations incorporelles	500	1 390	502		504		506	1 390
Terrains	510		512		514		516	
Constructions	520		522		524		526	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	150 665	532	66 003	534		536	216 668
Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
Matériel de transport	550	35 055	552	8 195	554	8 431	556	33 703
Autres immobilisations corporelles	560	2 274	562		564	193	566	3 196
TOTAL	570	189 384	572	74 198	574	8 624	576	254 958

PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

re des immobilisations cédées s de poste à poste, mise hors ce ou réintégrées dans le noine privé					
	1 IVECO DE347BK	2 I PHONE 15	3	4	5
	6	7	8	9	10

	Valeur d'actif *		Amortissements*		Valeur résiduelle		Prix de cession*		Plus ou moins-values Court terme*		Long terme 19 % ⑥		15 % ou 12,8 % ⑦		0 % ⑧	
	①		②		③		④		⑤							
		9 282		8 431		851				(851)						
		724		193		531				(531)						
)																
tal	578	10 006	580	8 624	582	1 382	584		586	(1 382)	581		587		589	
Plus-values taxables à 19 % (1)					579		Régularisations		590		583		594		595	
TOTAL									596	(1 382)	585		597		599	

)es explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités calcul de ces plus-values.

DGFiP N° 2033-D-SD **2026**

④ **RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS**

bligatoire (article 302 septies A bis du Code général des	Désignation de l'entreprise 28-78 BOIS DE CHAUFF	Néant ☐*

.EVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

RE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
; ées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
s pour risques et charges		620		622		624		626	
s pour ion	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
	TOTAL	680		682		684		686	

IOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR ISSEMENTS DEROGATOIRES

		Dotations		Reprises	
ommercial	681		683		
mobilisations lles	700		705		
	710		715		
ctions	720		725		
ns techniques, et outillage	730		735		
érales, agencements et énagements divers	740		745		
de transport	750		755		
nmobilisations es	760		765		
TOTAL	770		775		

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	780	

DÉFICITS REPORTABLES

restant à reporter au titre de l'exercice précédent			982		
transférés de droit (article 2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter	
s imputés			983		
s reportables			984		
de l'exercice			860		
les déficits restant à reporter			870		

DIVERS

s et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
int de la TVA collectée				374	57 352
int de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	46 650
ant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice *				398	
ant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 s du CGI *				397	

TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

nes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social			690	
nes à déduire pour la détermination du revenu brut social			691	
enu brut social (si le montant est négatif)	692			
enu brut social (si le montant est positif)			693	

s explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

ndiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

⑤ **DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

DGFiP N° 2033-E-SD **2026**

Néant ☐ *

Désignation de l'entreprise 28-78 BOIS DE CHAUFF

bligatoire (article 302 septies A bis du al des impôts)

ouvert le : 01/01/2025 et clos le : 31/12/2025

Données en nombre de mois 1 2

ATION DES EFFECTIFS			
oyen du personnel * :		376	
	Dont apprentis	657	
	Dont handicapés	651	
affectés à l'activité artisanale		861	
. DE LA VALEUR AJOUTÉE			
re d'affaires de référence CVAE		108	467 706
e produits fabriqués, prestations de services et marchandises		118	
nces pour concessions, brevets, licences et assimilées		119	
ues de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	**TOTAL 1**	106	467 706
res produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	2
tion immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
tions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial		113	
on positive des stocks		111	
s sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
	TOTAL 2	144	2
harges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		121	113 558
s		145	7 969
on négative des stocks		125	140 081
es extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		310	
s et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de on-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		133	
s déductibles de la valeur ajoutée		148	54
s charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		128	
ges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		135	
ion déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		150	
s-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	**TOTAL 3**	152	261 662
Valeur ajoutée produite	**(Total 1 + Total 2 - Total 3)**	137	206 046
ul de la valeur ajoutée			
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
ur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 9-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 9-DEF		117	206 046

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

ous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.

entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

no-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020	X			
ffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas éant ajusté à 12 mois)	022	467 706	Effectifs au sens de la CVAE *	023	4.00
ffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026	
iode de référence	024		016		
e de cessation					

Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 3, portées en ligne 128.

Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § Répartition des salariés »

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2033-F-SD **2026**

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

dépôt

1/1 (1) Néant ☐*

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 5 SIREN 8 2 4 2 4 1 6 5 7

Dénomination de l'entreprise 28-78 BOIS DE CHAUFF

Adresse (voie) Espace Prévôté ZA de la Prévôt

Code postal 7 8 5 5 0 Ville HOUDAN

TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES ES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES ES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
ES LIGNES 901 + 903	905	2.00	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	100.00

TAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

idique Dénomination

I (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

N° Voie

stal Commune Pays

ridique Dénomination

N (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

N° Voie

stal Commune Pays

idique Dénomination

N (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

N° Voie

stal Commune Pays

uridique Dénomination

EN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

N° Voie

ostal Commune Pays

PITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

) M Nom de famille DOGAN Prénom(s) Muhammed Turan

Nom d'usage % de détention 40.00 Nb de parts ou actions 40

ance : Date 26/08/1998 N° Département 99 Commune SORGUN Pays TR

e : N° 4 Voie Square George Sand

postal 78190 Commune TRAPPES Pays FR

) MME Nom de famille CAKIR Prénom(s) Fatma

Nom d'usage DOGAN % de détention 60.00 Nb de parts ou actions 60

ance : Date 07/07/1971 N° Département 99 Commune SORGUN Pays TR

se : N° 4 Voie Square George Sand

postal 78190 Commune TRAPPES Pays FR

rsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter le tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

uillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2033-G-SD **2026**

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

Néant ☒*

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 5 SIREN 8 2 4 2 4 1 6 5 7

Dénomination de l'entreprise 28-78 BOIS DE CHAUFF

Adresse (voie) Espace Prévôté ZA de la Prévôt

Code postal 7 8 5 5 0 Ville HOUDAN

– NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

orme juridique | Dénomination
° SIREN (si société établie en France) | % de détention
dresse N° | Voie
ode postal | Commune | Pays

orme juridique | Dénomination
° SIREN (si société établie en France) | % de détention
dresse N° | Voie
ode postal | Commune | Pays

rme juridique | Dénomination
SIREN (si société établie en France) | % de détention
resse N° | Voie
de postal | Commune | Pays

rme juridique | Dénomination
SIREN (si société établie en France) | % de détention
esse N° | Voie
de postal | Commune | Pays

me juridique | Dénomination
SIREN (si société établie en France) | % de détention
esse : N° | Voie
le postal | Commune | Pays

me juridique | Dénomination
SIREN (si société établie en France) | % de détention
esse : N° | Voie
e postal | Commune | Pays

ne juridique | Voie
IREN (si société établie en France) | % de détention
sse N° | Voie
e postal | Commune | Pays

e juridique | Voie
REN (si société établie en France) | % de détention
sse N° | Voie
postal | Commune | Pays

orsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter le tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD